





## LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ AU DAEU

Remplissez-vous les critères suivants ? Si oui, vous pouvez remplir le dossier de pré-candidature :

La préparation au DAEU s'adresse aux candidats n'ayant ni le baccalauréat ni un diplôme admis en équivalence qui réunissent les conditions suivantes\* :

- avoir interrompu ses études initiales depuis au moins deux ans 
  - être âgé de vingt ans au moins au 1<sup>er</sup> octobre de l'année de l'examen (1<sup>er</sup> octobre 2018) et justifier à la même date de deux années d'activité professionnelle, à temps plein ou à temps partiel, ayant donné lieu à cotisation à la Sécurité Sociale en France
- ou**
- être âgé de vingt-quatre ans au moins au 1<sup>er</sup> octobre de l'année de délivrance du diplôme (1<sup>er</sup> octobre 2018) 

Les candidats étrangers, résidant en France, doivent satisfaire aux conditions définies ci-dessus et être titulaires d'un permis de séjour en cours de validité au 31 octobre de l'année de l'examen (31 octobre 2018) 

Vous êtes en règle de votre Journée Défense et Citoyenneté (JDC ex Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD)) 

*\*Des dérogations sont prévues par les textes : le service national, l'inscription à Pôle Emploi, la participation à un dispositif de formation professionnelle, l'éducation d'un enfant et l'exercice d'une activité sportive de haut niveau (précisions dans l'arrêté ministériel).*